

---

## Veille hebdomadaire SYNCOST

---

N°31 – 1<sup>er</sup> avril 2013

### SOMMAIRE

L'ESSENTIEL	2
<b>A. TRAVAUX DU GOUVERNEMENT</b>	<b>3</b>
A.1. Agendas ministériels	3
A.2. Conseil des ministres	3
A.3. Travaux ministériels	4
<b>B. AGENDA PARLEMENTAIRE</b>	<b>5</b>
B.1. Agenda de l'Assemblée nationale	5
B.2. Agenda du Sénat	5
<b>C. TRAVAUX PARLEMENTAIRES</b>	<b>7</b>
C.1. Travaux de l'Assemblée nationale	7
C.2. Travaux du Sénat	10

## L'ESSENTIEL

### Agenda Ministériel

- **Mardi 2 avril** : Deuxième comité interministériel sur la modernisation de l'action publique présidé par Jean-Marc Ayrault

### Conseil des ministres

- Communication sur la modernisation des achats de l'état et de ses opérateurs et la réforme du droit de la commande publique

### Travaux ministériels

- **Mardi 26 mars** : Remise du rapport sur l'inflation normative de MM. Boulard et Lambert à Jean-Marc Ayrault en présence de Marylise Lebranchu, ministre en charge de la Réforme de l'Etat

### Agenda de l'Assemblée nationale

- **Mardi 9 avril** : Table ronde de la commission des affaires économiques sur la mise en œuvre du CICE
- **Jedi 11 avril** : Examen et vote du rapport, à huis-clos, du rapport présenté par Mme Béragère Poletti, sur les « arrêts de travail et les indemnités journalières » par la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECCS)
- **Mercredi 17 avril** : Réunion ouverte à la presse : examen du rapport d'information de la MECCS sur les arrêts de travail et les indemnités journalières par la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECCS)

### Travaux de l'Assemblée nationale

- Question écrite de Mme Edith Gueugneau sur l'attribution du coefficient professionnel dans le cadre des victimes des AT-MP
- Nombreuses questions écrites sur la cotisation foncière des entreprises

## A. TRAVAUX DU GOUVERNEMENT

### A.1. Agendas ministériels

Jean-Marc Ayrault

- **Mardi 2 avril** : deuxième comité interministériel sur la modernisation de l'action publique

### A.2. Conseil des ministres

Consulter l'intégralité du Conseil des ministres : [cliquez ici](#)

#### **COMMUNICATION - LA MODERNISATION DES ACHATS DE L'ÉTAT ET DE SES OPERATEURS ET LA REFORME DU DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre du redressement productif ont présenté une communication relative à la modernisation des achats de l'État et de ses opérateurs et à la réforme du droit de la commande publique.

D'un montant de 40 milliards d'euros en 2012, les achats de l'Etat et de ses établissements publics sont un outil majeur des politiques économique, sociale et environnementale, ainsi qu'un puissant levier d'optimisation de la dépense publique. **L'achat public doit contribuer activement au soutien des petites et moyennes entreprises (PME), de l'innovation et, ainsi, de la croissance et de l'emploi. Des achats plus efficaces sont en outre une condition nécessaire au respect de la trajectoire de finances publiques : la valeur de chaque euro dépensé est accrue et les services publics sont plus performants pour les usagers.**

A cet effet, des travaux ont été conduits au cours des derniers mois par le Gouvernement selon trois axes.

**Une nouvelle étape de modernisation de l'achat public sera présentée par le ministre de l'économie et des finances au comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 2 avril prochain. Elle consistera en un renforcement, sous l'impulsion du service des achats de l'Etat, de la professionnalisation et un meilleur pilotage de la fonction achat, au sein des ministères et des opérateurs de l'Etat.** Un plan interministériel dit de l'achat public responsable facilitera l'intégration dans la passation des marchés des clauses sociales et environnementales. Le même dispositif permettra de suivre la traduction financière de ces nouvelles pratiques d'achat, qui devraient permettre de dégager de très substantielles économies sur la période 2013-2015 par rapport à 2012.

Conformément aux positions défendues par la France tout au long de leur négociation, les nouvelles directives européennes relatives aux marchés publics et aux contrats de concession, dont la publication est attendue en 2013, permettront de mieux intégrer les objectifs de politique publique dans les règles de la commande publique. Elles permettront d'accélérer et de simplifier les procédures, au bénéfice notamment des PME, et de mieux prendre en compte des objectifs sociaux et environnementaux, ainsi que les enjeux d'innovation. Les critères d'attribution des marchés pourront désormais intégrer le cycle de vie des produits et des services. Le dernier état des textes en négociation prévoit le rejet obligatoire, et non plus facultatif, des offres anormalement basses des entreprises, ou de celles ne respectant pas les normes internationales et européennes en matière de droit social, du travail et environnemental.

Conformément à l'objectif, fixé par le Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, de promotion de l'achat public innovant à hauteur de 2 % de l'achat public en 2020, les ministères et les principaux établissements publics intégreront à partir de 2013 dans leur programme annuel d'achats un volet sur l'achat innovant. Des conférences de l'achat public innovant permettront de rapprocher régulièrement les acheteurs publics et les entreprises innovantes, et faciliteront ainsi la recherche et l'identification de PME et d'entreprises de taille intermédiaire susceptibles de répondre aux besoins des acheteurs.

### A.3. Travaux ministériels

Jean-Marc Ayrault

- **Mardi 26 mars** : Remise du rapport sur l'inflation normative de MM. Boulard et Lambert, en présence de Marylise Lebranchu, ministre en charge de la Réforme de l'Etat
- **Vendredi 29 mars** : Entretien avec Jean-Pierre Jouyet, président de la Banque publique d'investissement, directeur général de la CDC

Pierre Moscovici

- **Mercredi 27 mars** : déjeuner avec des chefs d'entreprises (Bercy)

## B. AGENDA PARLEMENTAIRE

### B.1. Agenda de l'Assemblée nationale



Texte	Séance/commission	Date
Audition, ouverte à la presse, de M. Pierre Pelouzet, médiateur des relations inter entreprises	Commission des affaires économiques	Mercredi 3 avril
Table ronde sur la mise en œuvre du CICE	Commission des affaires économiques	Mardi 9 avril
Première table ronde sur la défiscalisation des investissements outre-mer	Délégation aux outre-mer	Mardi 9 avril
Examen et vote du rapport, à huis-clos, du rapport présenté par Mme Bérandère Poletti, sur les « arrêts de travail et les indemnités journalières »	Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS)	Jeudi 11 avril
Réunion ouverte à la presse : examen du rapport d'information de la MECCS sur les arrêts de travail et les indemnités journalières	Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS)	Mercredi 17 avril
Seconde table ronde sur la défiscalisation des investissements outre-mer	Délégation aux outre-mer	Mardi 23 avril
Programme cadre pour la recherche et l'innovation	Commission des affaires européennes	Mercredi 24 avril

### B.2. Agenda du Sénat



Texte	Séance / Commission	Date
Audition de M. Bruno Bézard, directeur général des finances publiques, sur la révision des valeurs locatives et sur les modalités de répartition territoriale de la CVAE	Commission des finances	Mercredi 3 avril

## C. TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### C.1. Travaux de l'Assemblée nationale



#### C.1.1. Travaux en Séance publique

#### C.1.2. Travaux des commissions

##### Commission du développement durable

- **Jeudi 27 mars** : Audition de M. Guillaume Sainteny sur la fiscalité écologique

Pour consulter l'intégralité de cette audition : [cliquer ici](#)

#### C.1.3. Questions parlementaires

##### Questions écrites sans réponse

- Accidents du travail et maladies professionnelles

Question N° : <b>22332</b>	de <b>Mme Edith Gueugneau</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Saône-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<p>Mme Edith Gueugneau attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, <b>sur l'attribution du coefficient professionnel dans le cadre du traitement des victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle (AT-MP)</b>. En effet, une étude menée par la fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH), et portant sur l'attribution d'un coefficient professionnel, met en avant un recours important des tribunaux au coefficient professionnel mais également de nombreuses incohérences et disparités dans son attribution. <b>Ces disparités sont source d'inégalité de traitement des victimes d'AT-MP, et la FNATH suggère qu'une réforme s'engage sur cette question.</b> Ainsi elle lui demande sa position sur cette question.</p>		

- Cotisation foncière des entreprises

Question N° : <b>22001</b>	de <b>M. Jacques Cresta</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<p>M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances <b>sur le problème posé par les</b></p>		

**bases minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE).** Le dispositif applicable en 2013 a certes été amendé par la troisième loi de finances rectificative de décembre 2012, mais les corrections alors opérées s'avèrent selon certains insuffisantes. Rappelons que cette imposition minimale est déterminée en fonction du chiffre d'affaires. Mais celui-ci ne mesure pas correctement la capacité contributive de chacun, notamment lorsqu'on compare la situation de certains commerçants et artisans à celle des professions relevant du tertiaire. Sont potentiellement pénalisés par une base minimum de CFE élevée les commerçants et artisans disposant d'un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 euros, s'ils n'utilisent qu'une faible valeur de matériels et, sans doute, ceux dont le chiffre d'affaires excède de peu 100 000 euros. Par la création d'une nouvelle tranche intermédiaire de base minimum, les solutions nouvelles introduites par la loi de finances rectificative de décembre 2012 permettent d'apporter une solution à l'un des problèmes des commerçants et artisans qui réalisent un chiffre d'affaires légèrement supérieur à 100 000 euros. Ce faisant, l'avantage fiscal des professions du tertiaire réalisant entre 100 000 et 250 000 euros de chiffre d'affaires s'est sans doute accru. En revanche, ces modifications n'ont offert aucune solution aux petits redevables, autre que dans la réduction générale de la base minimum de droit commun. La réponse à ce problème doit donc être centrée autour de la recherche, en matière de CFE comme pour les autres impôts locaux, d'une définition de bases taxables efficaces et de principes d'imposition justes. Il lui demande précisément quelles mesures il compte prendre afin de réparer les difficultés que cette taxe a pu générer, en vue de garantir un financement cohérent des collectivités territoriales, et d'assurer clarté, efficacité et équité dans le calcul en tenant compte des éléments de la valeur ajoutée pour la contribution nécessaire demandée aux entreprises et aux habitants.

Question N° :  
**22000**

de **Mme Geneviève Gaillard** ( Socialiste, républicain et citoyen - Deux-Sèvres )

**Question écrite**

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances **sur la formulation employée concernant la cotisation foncière des entreprises sur l'avis d'imposition que reçoivent ces dernières.** En effet, l'avis d'imposition liste les différents prélèvements, sans distinguer la part relative de chaque bénéficiaire de cet impôt, situation qui engendre interrogations et incompréhension par les dirigeants de ces entreprises. Ainsi, une modification de la présentation, telle que proposée par la CCI France, également relayée par CCI des Deux-Sèvres semble satisfaire les entreprises intéressées, sans dénaturer ni le contenu, ni l'objet de cette cotisation. Une plus grande transparence de ses destinataires favoriserait la compréhension des dirigeants qui ne remettent pas en cause l'existence de cette taxe. Ainsi, elle lui demande s'il entend accéder à leur demande, en modifiant la formulation de cette taxe afin de la rendre plus intelligible pour les dirigeants d'entreprises.

Question N° :  
**21999**

de **M. Jacques Cresta** ( Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales )

**Question écrite**

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, **sur l'avis d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE).** En effet, de nombreuses entreprises, en particulier des PME et des TPE, se sont émues des hausses, parfois très importantes, de leur imposition au titre de la cotisation foncière des entreprises. Or cet avis d'imposition liste, dans son intitulé, les différents prélèvements dans un format de présentation identique, sans distinguer la part relative des bénéficiaires de cet impôt. Aussi, il lui demande s'il est possible d'envisager une formulation plus transparente afin de distinguer, de manière claire, sur l'avis d'imposition la part relevant des collectivités locales, qui par ailleurs en fixent le taux, et celle relevant des chambres consulaires qui n'en perçoivent que la taxe additionnelle, et ce pour un faible pourcentage.



- PME (seuils d'employés)

Question N° : <b>21892</b>	de <b>M. Jacques Cresta</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales )	Question écrite
<p>M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre du redressement productif <b>sur le plan en faveur des PME pour lequel ont été énoncés trois engagements. Le premier de ces engagements s'intitule « Briser le plafond de verre ». Les freins qui font que les petites entreprises françaises ne deviennent pas grandes sont multiples et, de fait, la réponse à l'engagement de briser le plafond de verre ne se limitera pas à une seule mesure. L'un de ces freins, particulièrement dissuasif pour les PME qui aimeraient grandir, réside dans les seuils et en particulier le seuil de 50 salariés qui est le plus lourd d'entre eux.</b> À partir de 50 salariés, la PME est soumise à un ensemble d'obligations qui représentent un coût administratif et financier important pour la PME, et pour son dirigeant qui assume souvent personnellement la plupart des tâches administratives et sociales, car il n'a souvent pas les moyens de financer une structure qui l'en déchargerait - exception faite de la comptabilité. Une PME qui franchit le seuil de 50 salariés va devoir assumer ces obligations du jour au lendemain alors que pour autant, pendant plusieurs années, sa taille et ses moyens ne seront pas significativement supérieurs à ce qu'ils étaient avant le franchissement du seuil. L'accumulation des obligations autour du seuil de 50 salariés fait reculer nombre de PME qui préfèrent se stabiliser en dessous du seuil plutôt que de prendre le risque de le franchir. Il lui demande si le Gouvernement, dans le cadre de son plan en faveur des PME, compte apporter des solutions pour atténuer ou lisser cet effet de seuil.</p>		

- Délais de paiement

Question N° : <b>21886</b>	de <b>M. Pierre Morel-A-L'Huissier</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Lozère )	Question écrite
<p>M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances <b>sur le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 JORF n° 231 du 4 octobre 2012 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L. 441-6 du code de commerce.</b> Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de ce dispositif depuis sa mise en œuvre.</p>		

- Accès au crédit

Question N° : <b>21642</b>	de <b>M. Jacques Cresta</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales )	Question écrite
<p>M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, <b>sur l'importance de la médiation du crédit aux entreprises, dans un contexte où les PME se plaignent de difficultés de trésorerie du fait de l'allongement des délais de paiement.</b> Depuis sa création en novembre 2008, la médiation du crédit intervient avec une organisation décentralisée sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur le réseau départemental de la Banque de France pour ne laisser aucune entreprise dans l'isolement face à une difficulté de financement, dans sa relation avec une banque ou un assureur de crédit. Ce dispositif est un succès dont, en temps de crise persistante, il semblerait utile de faire la publicité auprès des petites entreprises de manière très active. Il souhaiterait connaître sa position à cet égard.</p>		

## C.2. Travaux du Sénat



### C.2.1. Travaux en Séance publique.

- **Mardi 26 mars** : suite du débat en séance sur la suppression de la taxe professionnelle

Pour consulter le compte-rendu complet des débats : [cliquer ici](#)

### C.2.2. Travaux des commissions

Rien vous concernant

### C.2.3. Questions parlementaires

#### Questions écrites sans réponses

- Médiation du crédit aux entreprises

#### Médiation du crédit aux entreprises et informations à destination des petites entreprises

M. Daniel Laurent attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, **sur le rôle de la médiation du crédit aux entreprises**. Depuis sa création en novembre 2008, 37 000 entreprises ont saisi la médiation. Près de 4,3 milliards d'euros de crédits ont été débloqués et plus de 300 000 emplois ont ainsi été préservés. La procédure de médiation est automatisée, rapide et l'utilisation du réseau de la Banque de France est bien identifiée. La médiation du crédit est ainsi au plus près du terrain pour soutenir les entreprises. Il convient de rappeler que de nombreux secteurs sont concernés par la médiation : agricole, hôtellerie, restauration, services, bâtiment et travaux publics, transport, commerce, industrie... **Dans un contexte économique difficile les risques de difficultés de trésorerie qui pèsent sur les petites entreprises sont patents. Il conviendrait donc que tout soit mis en œuvre pour informer et communiquer le plus en amont possible sur le rôle de la médiation du crédit aux entreprises**. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle compte mettre en œuvre en la matière.